

Postulat

Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique

Ce postulat demande à la Municipalité que toutes les rues à sens unique de Lausanne, en particulier celles se trouvant en zone 30, permettent, à terme et par étape, la circulation cycliste dans les deux sens de manière sécurisée (aménagement de "contresens cyclable").

Contexte

La pratique du vélo à Lausanne est en plein essor. Grâce à des associations actives sur le terrain et à une politique municipale favorable aux vélos, le nombre de cyclistes augmente de manière spectaculaire en ville comme en périphérie¹. Ce phénomène est renforcé par la venue du M2 et grâce à la démocratisation des vélos pliables ou à assistance électrique.

Rappelons que le vélo, en plus de ses qualités écologiques, est un excellent moyen de faire baisser les coûts médicaux – des usagers comme des non-usagers, d'ailleurs. C'est donc un instrument majeur d'une politique de développement durable en ville.

De ce point de vue et conformément à la politique de la Municipalité en faveur de la mobilité douce², il est souhaitable d'actionner chaque levier visant à encourager et faciliter davantage la pratique du vélo à Lausanne.

Il est aussi important, en mettant en place de telles mesures, de diriger au mieux les cyclistes dans les cheminements adéquats afin d'assurer la sécurité des piétons et la bonne cohabitation avec les autres usagers de la route. Les aménagements prévus par le PALM³ sont de ce point de vue à saluer car particulièrement bienvenus.

Enfin, rappelons que les aménagements cyclables sont très demandés, à preuve la pétition de Pro Vélo qui court actuellement en Suisse romande⁴.

Objectif

Afin que les contresens cyclables sécurisés soient, à terme, aménagés partout où cela est possible à Lausanne, le présent postulat demande à la Municipalité:

- d'intensifier sa politique d'aménagement de contresens cyclables sécurisés partout à Lausanne et en priorité dans les zones 30 existantes;
- de rendre systématique l'aménagement de contresens cyclables sécurisés dans toutes les nouvelles zones 30, à l'exception des rues où il est démontré que cela n'est pas possible;
- d'encourager les communes de l'agglomération à appliquer également cette politique lorsque les zones à aménager relèvent de plusieurs communes, dans la même ligne de ce qui se fait pour le PALM;
- enfin, de prendre les mesures de sensibilisation appropriées pour que les automobilistes soient attentifs à ces nouveaux aménagements.

Le 15 juin 2009

Vincent Rossi

Florence Germond

Sophie Michaud Gigon

¹ Progression de plus de 50% entre 2002 et 2006.

<http://www.lausanne.ch/view.asp?docId=25827&domId=62051&language=F>, 7 mai 09

² Le plan directeur communal, adopté le 24 janvier 1996, entérine la hiérarchisation des modes de déplacements dans l'ordre prioritaire dégressif suivant: piétons, transports collectifs, deux-roues légers, deux-roues et autres transports individuels motorisés.

³ Le projet d'agglomération Lausanne-Morges prévoit notamment "la recomposition globale et cohérente du réseau routier au profit des piétons et des vélos". <http://www.agglo-lausanne-morges.ch>

⁴ Pétition pour plus de bandes cyclables en Suisse romande, plus de 6000 signatures au 30 mai 2009.